

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 24 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean-Pierre FROMONTEIL pouvoir à Jérôme SULIM, Françoise DELABY pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sébastien ALIX

DÉLIBÉRATION : 2024-066

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

DÉLIBÉRATION : 2024-066
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023, la décision modificative ainsi que les décisions de transferts de crédits entre chapitres (fongibilité des crédits offerte par la M57) qui s'y rattachent,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, lequel fait ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL en euros

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS REPORTÉS	RESULTATS DEGAGÉS SUR L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE *
Investissement	17 768 270.50	18 544 227.26	- 3 751 906.56	775 956.76	- 2 975 949.80
Fonctionnement	76 290 983.03	86 974 470.29	17 296 613.87	10 683 487.26	27 980 101.13
TOTAUX	94 059 253.53	105 518 697.55	13 544 707.31	11 459 444.02	25 004 151.33

* Résultats présentés hors restes à réaliser de l'année et qui représentent un déficit de 5 406 599.38 € pour 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le compte de gestion du Trésorier municipal au titre de l'exercice 2023. Ce compte de gestion visé et certifié par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes de la commune

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

36 voix POUR

7 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 24/06/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Sébastien ALIX

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 27/06/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 27/06/2024